

## CHAPITRE 65

### Coiffures et parties de coiffures

#### Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les coiffures usagées du no 63.09;
- b) les coiffures en amiante (asbeste) (no 68.12);
- c) les articles de chapellerie ayant le caractère de jouets, tels que les chapeaux de poupées et les articles pour carnaval (chapitre 95).

2.- Le no 65.02 ne comprend pas les cloches ou formes confectionnées par couture, autres que celles obtenues par l'assemblage de bandes simplement cousues en spirales.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
65.01	6501.00	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux.	6501.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
65.02	6502.00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies.	6502.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
65.04	6504.00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis.										
		--- En pandanus de la famille "Pandanaeae"	6504.00.10	NBR		13 - 42	15	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6504.00.90	NBR		42	15	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
65.05		Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis.										
	6505.10	- Résilles et filets à cheveux	6505.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6505.90	- Autres	6505.90.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
65.06		Autres chapeaux et coiffures, même garnis.										
	6506.10	- Coiffures de sécurité :										
		--- D'un type homologué pour la circulation routière	6506.10.10	NBR		27	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Casques de protection pour usage industriel	6506.10.20	NBR			15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6506.10.90	NBR			15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6506.9	- Autres :										
	6506.91	-- En caoutchouc ou en matière plastique	6506.91.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6506.99	-- En autres matières	6506.99.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
65.07	6507.00	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie.	6507.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044